

LE GLAIVE ET LA BALANCE
LES SYMBOLES DE LA JUSTICE DANS LES DOCUMENTS D'ARCHIVES DU XIX S.

Présentation

Un symbole est une image qui représente une idée (par exemple, la colombe pour la paix). Il existe de multiples représentations symboliques de la justice, dont la plupart remontent au Moyen Age.

Les documents ci-dessous contiennent de nombreux emblèmes. Ils permettent de faire voir ce que peut-être la justice. Ils permettent de mieux faire comprendre une idée abstraite (justice, équité). Les symboles permettent à ceux qui les voient de se rendre compte qu'ils sont les membres d'une même société. Les emblèmes aident à faire accepter les décisions de justice en montrant que la justice est la même pour tous les Français.

Rappels chronologiques

| | |
|----------------|---|
| 1804-1814/1815 | Premier Empire (Napoléon 1 ^{er}). Adoption du Code civil en 1804 |
| 1814/1815-1830 | Restauration (Règne de Louis XVIII puis, à partir de 1824, de Charles X) |
| 1830-1848 | Monarchie de Juillet (Louis Philippe) |
| 1848-1852 | Deuxième République |
| 1852-1870 | Second Empire (Napoléon III, neveu de Napoléon I ^{er} , empereur des Français) |

Documents



Document n°1. Timbre, 1808, ADBR U 333.



Document n°2. Timbre, 1812, ADBR U 333..



Document n°4. Timbre, 1816, ADBR U 333.



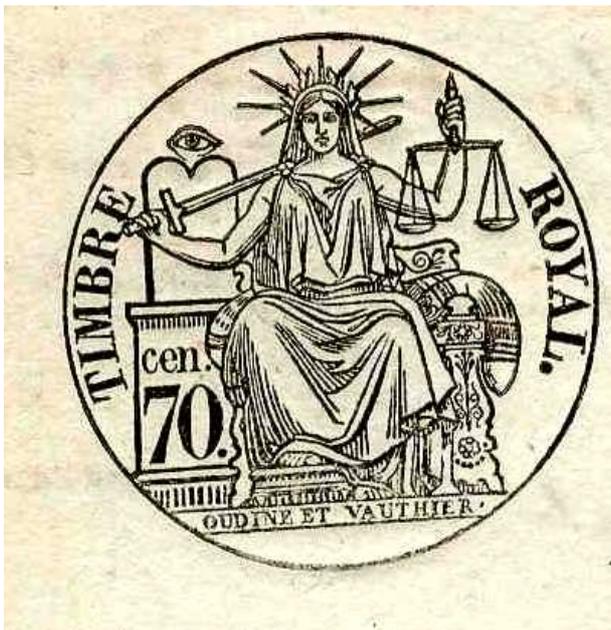
Document n°4. Timbre, 1819, ADBR U 333.



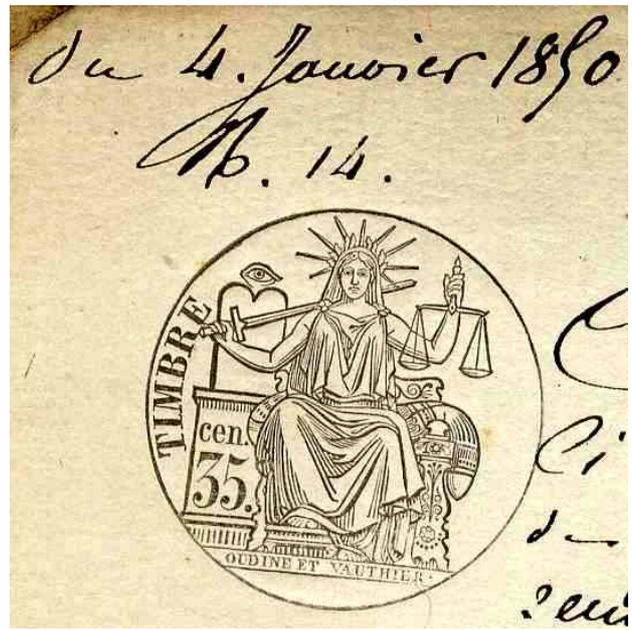
Document n°5. Timbre, 1829, ADBR U 333.



Document n°6. Timbre, 1829, ADBR U 333.



Document n°7. Timbre, 1847, ADBR U 333.



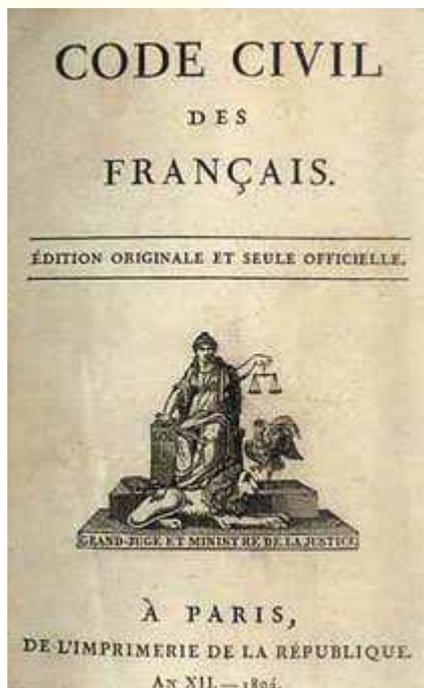
Document n°8. Timbre, 1849, ADBR U 333.



Document n°9. Timbre, 1856, ADBR U 333.

*Timbres. Source : ADBR U 333.
Interrogatoires 1808-1870*

Le timbre.
Les premiers timbres ont été fiscaux (cf. aujourd'hui le timbre fiscal). Ils apparaissent au XVII^e siècle pour faire payer aux usagers une taxe sur les documents qu'ils désirent faire enregistrer (contrats, testaments, jugements, etc.), notamment pour pouvoir ultérieurement les utiliser en justice.
Aujourd'hui encore, les timbres consistent en une marque comportant un symbole et une valeur qui croît avec la dimension de l'acte sur lequel cette marque est frappée.



Document n°10. Première édition du code civil en 1804. Source : Gallica/BNF.

Questions

1. Relevez les symboles de la justice représentés sur les images ci-dessus.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. A quelles significations renvoient-ils ? Replacez chaque symbole relevé dans le tableau ci-dessous.

| Idée | Symbole(s) correspondant(s) |
|---|------------------------------------|
| Vérité | |
| Equité | |
| Sanction | |
| La justice est rendue en vertu des lois | |

D'autres idées et symboles ?

.....
.....
.....
.....
.....

3. Comment expliquez-vous la disparition de certains symboles ?

.....
.....
.....

4. Selon vous, qui est la jeune femme représentée ?

.....

.....
.....
.....

5. A partir de ces notions, rappelez les principes essentiels que doit respecter la justice française.

.....
.....
.....
.....
.....

6. Les timbres contiennent d'autres symboles ou emblèmes, emblématiques du pouvoir selon lequel la justice est rendue. Relevez-les.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

17/09/2009